



Association Suisse des Amis d'Haïti

<https://asahaiti.org/>

CCP : 12-14784-3
IBAN: CH59 0900 0000 1201 4784 3
BIC: POFICHBEXX

P/a Philippe Jenni - Chemin Cusinand, 30 – 1285 Athenaz

Février 2024

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

Cette assemblée générale marque un moment important pour notre association :

- L'ASAH a fêté ses 60 ans.
- Une nouvelle version (2023) des statuts de l'ASAH a été adoptée par les membres, actualisant les buts visés par l'association.
- En 2023, plusieurs rencontres ont été organisées entre l'ASAH et le comité de *Espwa pour Timoun* (EPTM). Les deux associations – qui visent des buts semblables – ont décidé d'unir leurs forces afin de poursuivre nos projets communs en Haïti.
- Le comité de l'ASAH est renforcé par l'intégration de plusieurs membres venant du comité de l'association *Espwa pour Timoun*.

Bienvenue à toutes les personnes qui soutenaient l'association *Espwa pou Timoun* et aux membres de son comité qui ont rejoint l'ASAH !

Un grand merci à toutes et tous pour cette décision historique qui permettra à l'ASAH de poursuivre ses actions visant le développement d'une éducation de qualité et une autonomie des communautés des écoles soutenues en Haïti.

Notre assemblée générale s'est déroulée à la salle de paroisse de Malagnou, **mardi 14 novembre 2023**, en présence d'une soixantaine de membres. Pour cette occasion spéciale, un repas haïtien a été préparé par Mme Luny Lamour, nouvelle membre du comité de l'ASAH, et offert à toutes et tous. Un vrai régal !

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes et remercie la paroisse de Malagnou de son accueil ainsi que celles et ceux qui nous soutiennent depuis de nombreuses années.

Rapport du président

Philippe Jenni passe en revue les projets soutenus pour l'exercice passé (2022-2023). Pour plus d'informations, voyez la présentation illustrée qu'il a projetée pour appuyer ses propos (voir page 3 et suivantes) et les quatre circulaires (octobre 2022 à octobre 2023) disponibles sur notre site internet <https://asahaiti.org/>

Rapport du trésorier : comptes au 30 juin 2023 pour l'exercice 2022-2023

Kurt Gafner, trésorier de l'ASAH, relève que les dons reçus en 2022-2023 s'élèvent à 62'186.65 frs, provenant essentiellement des particuliers (pour 86 %), complétés par la subvention de la commune de Thônex – que le comité remercie vivement – et la vente d'artisanat et de mobilier. Dans les charges, 86'766.80 frs ont été versés pour les projets en Haïti et 3'377.17 frs ont servi à payer les frais généraux en Suisse, essentiellement pour l'impression et l'envoi des circulaires d'informations. Il présente le tableau comparatif (voir p. 2).

Comptes au 30 juin 2023 pour l'exercice 2022-2023 et comparaison

Montant en CHF	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
RECETTES				
Dons reçus	80 103.93	82 917.40	94 690.74	62 186.65
Intérêts créditeurs	0	0	0	0
Report exercice précédent	45 710.52	89 581.90	91 488.67	74 171.71
TOTAL PRODUITS	125 814.45	172 499.30	186 179.41	136 358.36
DEPENSES				
Dons transférés	38 100.00	78 074.68	117 891.65	86 766.80
Taxes C.C.P.	490.90	475.80	526.49	432.97
Circulaires	1 879.40	2 228.30	1 502.40	2 101.25
Cotisations Féd. genevoise de coopération	0	0	0	0
Frais UBS	84.00	172.00	108.00	108.00
Frais timbres-poste	670.25	444.85	1 471.75	734.05
Publicitas	0	0	0	0
Billet d'avion coopérant-e-s	0	2 100	0	0
TOTAL CHARGES	41 224.55	83 495.63	121 500.29	90 143.97
RESULTAT (dons à verser)	41 224.55	83 495.63	64 679.12	46 214.39
	125 814.45	172 499.63	186 179.41	136 358.36
Soldes Banques au 30 juin de chaque année				
C.C.P.	82 214.56	88 371.03	64 154.48	45 797.75
Banque UBS SA	2 375.34	632.64	524.64	416.64
Total	84 589.90	89 003.67	64 679.12	46 214.39

Les rapports du président, du trésorier ainsi que des vérificateurs des comptes sont acceptés à l'unanimité par les membres de l'assemblée qui leur donnent décharge pour le travail effectué.

Élection du Comité

De grands changements ont lieu dans le comité de l'ASAH, par l'arrivée de plusieurs membres du comité d'EPTM (Espwa pou timoun), comme exposé en préambule à cette circulaire, mais aussi par le départ de deux membres piliers du comité de l'ASAH !

Kurt Gafner a en effet décidé de rendre son tablier de trésorier de l'ASAH après ... 28 années de loyaux et bons services ! Toujours serviable et disponible, il ne s'est jamais plaint des milliers d'écritures à considérer et de la comptabilité tenue de manière irréprochable. Meticuleux et fiable, il nous rappelait les échéances et nos devoirs envers nos partenaires. Un immense merci, Kurt, pour ton engagement exemplaire !



Kurt Gafner



Anne Goumaz

Par chance, **Maria Casares** s'est proposée pour reprendre cette fonction essentielle ! Maîtrisant la comptabilité, la passation de pouvoir s'est effectuée sans difficulté.

Anne Goumaz, membre du comité depuis 2008, a également décidé de se retirer du comité. Son expérience pédagogique a été très utile pour orienter les projets soutenus. Très pragmatique et généreuse, elle a contribué pendant plus de 15 ans à la mise sous pli des circulaires, à la préparation de la salle pour les assemblées générales et à un accueil chaleureux et gourmand des séances de comité. Un grand merci à elle !

Le comité suivant est élu pour l'exercice 2023-2024 par l'assemblée :

Philippe Jenni, président (sortant)

Simone Romain, vice-présidente (sortante)

Guy Loutan, secrétaire (sortant)

Maria Casares, trésorière (nouvelle)

Membres : Louis Berlie, Yves Gaudin, Marie-Claude Julsaint, Michel Würsten (sortants)

Mmes Marlène Joseph, Luny Lamour, Catherine Meuwly, Tania Ferreira Morais et M. Hérard Louis (nouveaux).

Présentation et vote sur une modification des statuts de l'ASAH – article 2 (buts)

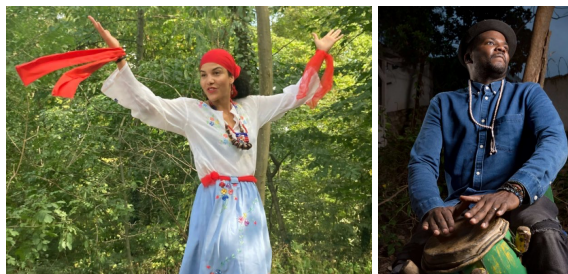
Au vu de l'évolution des objectifs visés par les projets de l'ASAH, l'article 2 a été actualisé pour permettre un soutien à d'autres établissements de formation que les écoles faisant partie du réseau de l'Église méthodiste d'Haïti. Il annonce aussi le but de développer les capacités financières des familles et du personnel des écoles soutenues afin de renforcer leur autonomie. Cette modification est acceptée à l'unanimité par les membres de l'assemblée. Le document *Statuts de l'ASAH 2023* est disponible dans son intégralité sur notre site internet.

Partie récréative et culturelle

60 ans de l'ASAH et contes traditionnels d'Haïti

Le président présente en images une rétrospective de l'ASAH et de ses actions en Haïti (voir la présentation disponible sur notre site internet).

Noémie Gachoud, accompagnée de Ted Beaubrun, termine la soirée en beauté par des contes enchanteurs !



Philippe Jenni

Compléments au rapport du président

- **Support de Présentation Powerpoint projeté lors de l'assemblée générale** : voir pages suivantes et sur le site <https://asahaiti.org/qui-sommes-nous>
- **Circulaires d'information de l'exercice 2022-2023**, disponibles sur <https://asahaiti.org/circulaires>
 - octobre 2023
 - juin 2023
 - février 2023
 - octobre 2022